



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNECMA

Question écrite n° 44951

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications concernant les restructurations et les menaces de fermetures des entreprises d'aeronautique, le projet de fermeture de la SNECMA-Suresnes et le transfert d'activites amoindri a Villaroche. Tout est fait pour devitaliser cette unite. La direction a remis aux salaries des avenants modifiant unilateralement les contrats de travail, en les mutant a Villaroche des le debut decembre et ceci bien que les locaux destines a les recevoir soient loin de pouvoir les accueillir. La situation est d'autant plus preoccupante que le president de la SNECMA envisage aujourd'hui la vente de la division. Le president du Conseil general des Hauts-de-Seine et le ministre de l'industrie ont cree un Comite de pilotage visant les mutations d'entreprises concernees par les questions de l'industrie, de l'aeronautique et de la defense. Elecma est particulierement concernee puisque travaillant directement sur la motorisation du programme Rafale ou du Mirage. Elle entre dans le champ assigne a la demarche. Le Comite de pilotage devrait se fixer l'objectif urgent d'examiner le cas d'Elecma-Suresnes et les moyens a mettre en oeuvre pour en assurer la perennite. Les motifs mis en avant par l'ex-PDG ne tiennent pas devant les faits : les charges de travail de productions, qu'il decrivait en chute libre remontent rapidement ; la direction est actuellement contrainte par cette remontee a employer sur le site de Suresnes 90 salaries d'entreprises exterieures ; la SNECMA retrouve, d'apres son nouveau P-DG un chiffre d'affaires comparable a son plus haut niveau. L'irreversibilite du transfert n'est donc pas argumentee. Il lui demande l'arret du processus de fermeture/transfert a Villaroche.

Texte de la réponse

La division Elecma de la SNECMA est specialisee dans la conception, la fabrication d'ensembles de controle moteur. A la fin 1996, cette division emploie 460 personnes sur le site de Suresnes. Il faut rappeler que les activites les plus proches du metier de motoriste, pour la SNECMA dans le domaine du controle moteur, sont situees sur le site de Villaroche. Ces competences sont celles qui permettent de specifier le controle moteur. A l'inverse, la division Elecma necessite de maintenir des competences en matiere de conception d'electronique qui ne sont pas forcement au coeur du metier de motoriste et qui restent difficilement valorisables a l'exterieur. Toutefois, et bien que l'externalisation ait ete evoquee dans le passe, le president-directeur general actuel maintiendra la perennite de cette activite dans le groupe. Aujourd'hui, il est possible de confirmer que, compte tenu d'un plan de charge favorable, il est meme envisage d'augmenter les effectifs de la division qui pourraient atteindre 480 personnes a fin 1998, d'ores et deja 10 personnes sont en cours de recrutement. Pour ce qui concerne le demenagement vers Villaroche, les negociations ont abouti a la mi-decembre a un accord qui a ete signe par tous les representants des personnels. Au titre de cet accord, le transfert de l'activite vers Villaroche est accepte. Les conditions du transfert sont finalement plutot bonnes. En revanche, un effort d'accueil sur Villaroche a ete fait et les conditions de travail y seront meilleures que sur le site de Suresne : 120 personnes, a titre definitif, et 80, a titre d'essai, sont pretes a faire le transfert avant la fin de l'annee 1996. Le transfert du materiel est en cours et, pour le reste du personnel, les conditions de fermeture du site sont les suivantes : pour les personnels qui n'accepteraient pas le transfert, des reclassements sont prevus sur les sites du groupe les

plus proches, Saint-Quentin-en-Yvelines (Sochata), Suresnes (SEP), Colombes (Hispano-Suiza), Gennevilliers (SNECMA). Par ailleurs, il a été nécessaire de recourir à du personnel extérieur. En effet, le déménagement est intervenu dans une période de pleine charge et a été préparé avec du personnel supplémentaire. Enfin, il faut constater que le transfert vers Villaroche correspond à une meilleure garantie de la pérennité de cette activité au sein de la SNECMA.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44951

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5869

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 133